

Informations Générales : Suite aux I-D du 15 Fév-26

En vue de la préparation pour la prochaine étape régionale du 22/03 à Colomiers, veuillez trouver ci-dessous quelques recommandations essentielles :

Bonjour,

Comme convenu, vous trouverez ci-dessous le compte rendu des divers petits accrocs à prendre en compte dans votre préparation à la prochaine compétition régionale du dimanche 22/03 prochain. Ces éléments ont également été remontés à la CNS Teamgym dans le cadre du bilan d'action.

RAPPEL GENERAL /TENUE :

Notion de transparence des tenues. Pour rappel, il n'est pas question de "tissu transparent" à proprement parler, mais bien de "notion de transparence" : si l'effet recherché sur la tenue est un effet de transparence, avec ou sans doublure chair en dessous, les pénalités s'appliqueront. La seule partie du corps autorisée avec de la transparence = les bras (et non les épaules, le cou...)

Attention, ce n'est pas stipulé comme tel dans le code, mais pensez à vérifier que la tenue est adaptée à tous les types de morphologie de votre équipe. Exemple : justo + short : justo qui rentre dans les fesses + short trop court qui remonte = fesses à l'air...-> sera considéré comme tenue choquante

Est considéré comme "près du corps" (pour les équipes fédérales) un t-shirt moulant qui ne remonte pas lorsque le gymnaste à la tête en bas par exemple lors d'un salto ou d'un trépid

Grosses paillettes interdites, que ce soit sur le corps ou les cheveux

Port de chaussures de sport obligatoire pour les entraîneurs, ou chaussons de gym ou chaussettes.

Port des bijoux interdit pour les gymnastes et les entraîneurs, ce pour des raisons de sécurité. La longueur des ongles est à apprécier par chacun, toujours dans un objectif sécuritaire.

L'utilisation des appareils électroniques (smartphones, tablettes...) par les gymnastes et les entraîneurs est interdite dans les aires d'échauffement et de compétition. Pour les juges, lors de pauses s'il est nécessaire d'appeler ou envoyer un message, merci de quitter le plateau de compétition pour le faire.

A l'adresse des juges : lors des pauses, il est attendu de la part du jury de s'abstenir de communiquer sur le jugement réalisé à l'agrès avec d'autres juges, gymnastes ou entraîneurs, ce pour des raisons d'impartialité et d'équité.

- SOL :

Nombreux plans invalides. Les mouvements doivent être sans répétition (car 3 mouvements différents successifs demandés), tant au niveau des bras que des jambes.

La position finale de la chorégraphie doit être clairement maintenue

La sortie de praticable en fin de choré doit être réalisée par l'ensemble de l'équipe en une seule ligne et en courant.

La combi en début ou fin de SR est considérée comme un élément : donc invalide la SR

- TU/ MT :

Les gymnastes qui ne passent pas au passage suivant doivent tout de même repartir avec leur équipe en début de piste.

L'entraîneur doit être présent sur le tapis de réception, ce dès l'échauffement.

Bonne préparation à tous !

Noëlline Mollet
RTR TG